



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Doris Leuthard
Cheffe du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
Palais fédéral nord
Kochergasse 10
3003 Berne

Réf. : MFP/15014657

Lausanne, le 16 octobre 2013

Révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) en tant que contre-projet indirect à l'initiative populaire "Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)"

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie de l'avoir invité à vous faire part de son avis sur le projet de révision de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), allant dans le sens de l'introduction de mesures en faveur d'une économie dite "verte".

Ce projet vaut comme contre projet indirect à l'initiative populaire "pour une économie durable et fondée sur une gestion efficace des ressources (économie verte)".

Le projet de révision ne laisse aucune des instances consultées indifférentes et les prises de position diffèrent grandement au gré des sensibilités des milieux consultés. Cependant, certains aspects du projet suscitent des avis et des critiques convergents qui nous interpellent.

Sur le fond, le Conseil d'Etat souscrit pleinement à la stratégie du Conseil fédéral, visant à mettre en place des dispositions qui permettront de réorienter l'économie du pays vers plus de durabilité et d'efficacité dans l'utilisation des ressources, qui s'épuisent. Un tel virage, au même titre que l'abandon du nucléaire par exemple, sont des décisions stratégiques fondamentales, lourdes de conséquences et difficiles à prendre, mais qui sont le seul moyen de préparer la prospérité de notre Confédération à long terme.

Dans ce sens, la lecture du projet nous apporte le sentiment que celui-ci a été mené dans une forme de précipitation rendue probablement nécessaire par l'obligation de proposer une alternative au texte de l'initiative, mais qui s'accommode mal des ambitions qu'il sous-tend.

Compte tenu des enjeux sociétaux fondamentaux qui sous-tendent ce texte, il nous paraît encore insuffisamment abouti, n'ayant visiblement pas fait l'objet de toute la réflexion ni de la concertation nécessaire à obtenir un document pouvant être largement accepté. C'est notamment le cas sur ses conséquences économiques.

Le Conseil d'État regrette encore que le projet de révision ne mette pas assez en avant la réorientation de l'économie vers des cycles fermés, permettant une utilisation plus parcimonieuse des ressources.

De même, il estime que la présence d'objectifs chiffrés quant à la réduction de la consommation de ressources naturelles serait mieux en mesure de répondre à l'initiative susmentionnée, qui dans ses dispositions transitoires les définit clairement.

Par ailleurs nous regrettons que ce projet, qui vise à un changement profond de comportement de la société suisse, semble avoir été concocté au sein de la seule administration fédérale, et notamment sans participation des cantons. Dans un réexamen, nous demandons à ce que les cantons, qui auront la charge de mettre en œuvre une bonne partie de ces mesures, puissent être associés à l'élaboration de celles-ci.

En annexe, nous vous faisons part de l'ensemble des remarques et commentaires suscités par la consultation.

En vous remerciant de prendre en considération la position du Conseil d'Etat vaudois, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre meilleure considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe mentionnée

Copies

- Municipalités d'Yverdon-les-Bains, Juriens, La Praz, Mont-la-Ville et Vaulion
- Energie Naturelle Mollendruz SA
- Comité de planification des éoliennes, SEVEN
- DGE
- OAE